



COMMUNE DE BRENS  
BUDGET 2021  
NOTE DE PRÉSENTATION

## I. Le cadre du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Compte tenu des difficultés rencontrées pour la mise en place des taux de fiscalité, suite à la fiscalisation de la compétence scolaire décidée par le Conseil Communautaire de l'Agglomération, et afin de préparer sereinement le budget communal, son vote a été reporté au 27 Avril 2021.

Ce budget a été réalisé sur les bases proposées par la commission finances réunie le 23 avril 2021.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- d'inscrire un programme d'investissements qui permet de faire face à des besoins de renouvellement de matériel et de réaliser de nouvelles installations.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges d'entretien, d'énergie des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de service effectuées, des salaires du personnel municipal, des subventions versées aux associations, des intérêts des emprunts, du versement de l'attribution de compensation à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au titre des compétences transférées.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

b) Principales dépenses de fonctionnement

	<i>Rappel BP 2020</i>	2021
Dépenses à caractère général	305 100,00	289 620,00
Dépenses de personnel	589 850,00	570 350,00
Atténuations de produits	416 473,00	82 146,00
Autres charges gestion courante	140 320,00	153 110,00
Charges financières	16 288,00	7 883,00
Charges exceptionnelles	29 890,32	3 200,00
Dépenses imprévues	70 000,37	70 859,67
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 567 921,69</b>	<b>1 177 168,67</b>
Virement à la section d'investissement	248 705,00	395 165,00
Opérations d'ordre entre sections	131 041,82	62 053,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 947 668,51</b>	<b>1 634 386,67</b>

\* Dépenses à caractère général : fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, de télécommunication, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, voirie, réseaux, terrains, l'entretien du matériel, des véhicules, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, etc.

\* Dépenses de personnel : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (salaires, charges patronales, CNAS, médecine du travail...)

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 MARS 2021

	Catégories - Grades	Postes pourvus TC	Postes pourvus TNC	Postes vacants
Filière administrative	A – Attaché principal C – Adjoint administratif principal 1ere classe C - Adjoint administratif principal 2ème classe C – Adjoint administratif	1 2 1	1 (30h/35h)	
Total		4	1	0
Filière technique	B – Technicien C – Agent de maîtrise principal C -Adjoint technique principal 2ème classe C – Adjoint technique	1 1 2 1	3 (32h15/35h) (33h/35h) (21h/35h)	
Total		5	3	0
<b>Total général</b>		<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

\* Atténuations de produits : Il s'agit essentiellement de l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au titre des compétences transférées (fonctionnement voirie 32 169€ ; après restitution des AC de la compétence scolaire, il reste 45 977€ pour les autres charges telles que la défense incendie).

\* Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace les indemnités et cotisations des élus ; les subventions de fonctionnement aux associations ; la subvention au CCAS ; et autres contributions (FEDERTEP, SPA, école de musique).

Subventions aux associations : 19 509,00€

7 000,00€ sont versés au CCAS.

FEDERTEP : 30 400€

\* Charges financières : Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette (7 883€). Les taux ont été renégociés fin 2019.

\* Charges exceptionnelles : 3 200 € (titres annulés)

\* Dépenses imprévues : Cette somme permettra à la collectivité de pouvoir intervenir en urgence ou en cas d'imprévu.

\* Virement à la section d'investissement 395 165,00€

\* Opérations d'ordre entre section : Il s'agit de la dotation aux amortissements.

**Les dépenses de fonctionnement cumulées représentent 1 634 386,67€**

**Soit :**

**Dépenses réelles de l'exercice : 1 177 168,67€ + opérations d'ordre**

**62 053,00€ + virement à la section investissement : 395 165,00€**

**c) Principales recettes de fonctionnement**

	<i>Rappel BP 2020</i>	2021
Atténuation de charges	30 000,00	10 000,00
Produits des services	196 726,00	192 590,00
Impôts et taxes	941 626,00	478 847,00
Dotations et participations	366 038,00	452 429,00
Autres produits de gestion courante	44 000,00	94 401,00
Produits financiers		2,00
Produits exceptionnels	4 423,00	2 600,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 582 813,00</b>	<b>1 230 869,00</b>
Opérations d'ordre entre sections	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 592 813,00</b>	<b>1 240 869,00</b>
Résultat reporté	354 855,51	393 517,67
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 947 668,51</b>	<b>1 634 386,67</b>

\* Atténuation de charges : Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail et des mises à disposition au profit de Récréa'brens.

\* Produits des services : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- les refacturations à la communauté d'Agglomération de dépenses de personnel intervenant à ce titre (170 000€).
- les refacturations de mise à disposition de personnel au CCAS (1 890€)
- la contribution de la poste aux frais de fonctionnement de l'agence postale (14 800€)

\* Impôts et taxes : Ce chapitre représente un poste important des recettes de fonctionnement dont les principales ressources sont :

- la fiscalité locale (405 831€)

Taxe foncière

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les

résidences principales. La compensation se limite aux ressources supprimées par la réforme (coefficient correcteur).

La fiscalisation de la compétence scolaire décidée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération se traduit par une augmentation substantielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, il appartient aux communes de diminuer les taux afin de limiter la pression fiscale sur les administrés.

Dans ce contexte, par délibération du 13 Avril 2021, le conseil municipal a voté une diminution proportionnelle des taxes foncières sur le bâti (soit -17,52 points) et le non bâti (soit -29,30 points).

**Les taux d'imposition pour l'année 2021 sont les suivants :**

- **Taxe foncière bâti**                      **32,26 %**
- **Taxe foncière non bâti**              **53,95 %**

- le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (25 000€)
- les droits de place, marché du samedi matin (2 500€)
- la taxe sur les pylônes électriques (30 516€),
- la taxe additionnelle aux droits de mutation sur les ventes immobilières (15 000€)

\* Dotations et participations : Ce chapitre concerne les dotations de l'État, soit :

	2020	2021	Différence
Dotation forfaitaire	129 100	129 751	651
Dotation de solidarité rurale	141 138	151 776	10 638
Dotation nationale de péréquation	66 649	76 028	9 379
<b>Total</b>	<b>336 887</b>	<b>357 555</b>	<b>20 668</b>

La compensation de la taxe foncière (90 563€) sur les locaux industriels et pour les personnes de condition modeste.

\* Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre concerne l'encaissement des locations (logements, ADMR, Espace Socio-culturel, GRETA).

\* Produits exceptionnels : subvention exceptionnelle pour l'aménagement des bureaux de vote (600€), remboursement de sinistres.

\* Opérations d'ordre : travaux effectués en régie (10 000€)

**Les recettes de fonctionnement cumulées représentent 1 634 386,67€**

**Soit :**

**recettes réelles de l'exercice : 1 240 869,00€ + résultat de l'exercice 2020 :**

**393 517,67€**

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement est lié aux projets.

IL regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions immobilières, de mobilier de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux.
- en recettes : deux types de recettes, les recettes patrimoniales en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le FCTVA et les subventions perçues en lien avec les projets retenus.

#### b) Les dépenses

Subventions d'équipement versées	58 517,00
Dépenses d'équipement (opérations)	505 380,00
Remboursement d'emprunts, cautionnements	122 201,00
Participations	1 750,00
Opérations d'ordre entre sections	10 000,00
TOTAL des dépenses de fonctionnement de l'exercice	697 848,00
RESTES A RÉALISER 2020	621 738,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 319 586,00</b>

Les principales dépenses d'investissement sont :

\* Subventions d'équipement versées : Reversement à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet des attributions de compensation au titre du transfert de compétence voirie (travaux d'investissement).

\* Dépenses d'équipement :

Nouvelles inscriptions :

Dissimulation réseau télécommunications	5 600€
Travaux de bouclage voirie Rives Hautes	5 880€
Tondeuse + scarificateur	22 000€
Réfection terrain de sport	12 000€
Eclairage du pont	12 200€
Toiture logement contrescarpe des tonneliers	6 000€
Borne recharge véhicules électriques	15 000€
Trottoirs de Bénague	5 000€
Eclairage public RD 964	12 000€
City stade	100 000€
Aire de jeux + parking végétalisé	80 000€

Petit patrimoine	31 000€
Etude de sol terrains de sport	3 600€
Tracteur	63 000€
Matériel outillage	4 000€
Signalisation	4 000€
Ensemble mobilier	2 000€
Sécurisation village	2 100€
Acquisition ancienne tonnellerie	120 000€

\* Remboursement d'emprunts

Remboursement du capital de la dette

Organisme prêteur	Montant du prêt	Taux au 01/01/2021	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle en années	Annuités de l'exercice	
					Capital	Intérêts
CA	260 000,00	0,88	248 056,86	19	12 048,58	2 143,22
CA Prêt renégocié	1 104 622,06	0,60	997 116,20	9	108 152,35	5 739,65
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 622,06</b>		<b>1 245 173,06</b>		<b>120 200,93</b>	<b>7 882,87</b>

\* Participations (1 750€) Taxe d'aménagement sur zone d'activité à reverser à l'agglomération

\* Opérations d'ordre entre sections

Travaux effectués en régie (10 000€)

\* Restes à réaliser :

Résultats de l'exercice 2020 après vote du compte administratif. Ce sont des travaux prévus en 2020 en cours de réalisation ou des soldes de travaux à payer.

Soit :

Matériel Outillage	1 317,10
Aménagements transactions voirie	4 219,93
Dénomination numérotation rues	2 357,77
Informatique mairie	4 795,41
Brens village étape	1 007,14
Signalisation	312,08
Ensemble mobilier	2 197,77
Etude aménagement coeur de village	15 000,00
Confortement rue du Tailleur	235 971,20
Sécurisation du village	57 840,00
Toiture mairie	52 000,00
Restauration calvaire	3 600,00

Acquisition ancienne tonnellerie	100 000,00
Equipements sportifs	3 119,60
Achat parcelle C261	10 000,00
Panneau infos électroniques	20 000,00
Eclairage public 2020	8 000,00
Embellissement du village	20 000,00
Achat parcelles C921/C922 partie	80 000,00

c) Les recettes

Subventions d'investissement	1 589,00
Emprunts et dettes assimilées	120 000,00
Dotations fonds divers Réserves	241 725,44
Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
Produits des cessions	15 000,00
Virement de la section de fonctionnement	395 165,00
Opérations d'ordre entre sections	62 053,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>837 532,44</b>
<b>RESTES A RÉALISER 2020</b>	<b>238 370,60</b>
<b>SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>243 682,96</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 319 586,00</b>

\* Subventions d'investissement notifiées :

Département : restauration calvaire 589€

Association Patrimoine brensol : restauration calvaire 1 000€

- Subventions d'équipement sollicitées

<i>City stade :</i>	<i>ANDES 50 %</i>	<i>41 498,25€</i>
	<i>DETR 30 %</i>	<i>24 898,95€</i>
<i>Aire de jeux + parking</i>	<i>DSIL 30 %</i>	<i>19 829,55€</i>
	<i>Région 30 %</i>	<i>19 829,55€</i>
	<i>Fonds de concours agglo 20 %</i>	<i>13 219,70€</i>
<i>Petit patrimoine</i>	<i>Leader 48 %</i>	<i>12 045,60€</i>
	<i>Département 20 %</i>	<i>5 019,00€</i>
<i>Étude sols terrains foot rugby</i>	<i>Département 50 %</i>	<i>1 463,00€</i>



- \* Emprunts et dettes assimilées  
Emprunt d'équilibre : 120 000€
- \* Dotations fonds divers Réserves  
FCTVA 21 700€  
Taxe d'aménagement 80 341€

\* Virement de la section de fonctionnement 395 165€

\* Restes à réaliser :

Résultats de l'exercice 2020 après vote du compte administratif. Ce sont diverses subventions notifiées restant à recevoir.

Soit :

Opérations	Reste à percevoir	
Restauration mobilier église	3 183,00 2 546,00	Etat Région
Réaménagement 1 <sup>er</sup> étage mairie	31 020,30 36 308,30 33 153,00	Région Département DETR
Sécurisation du village	10 925,00	DETR
Mise aux normes sécurisation mairie	5 223,00 17 412,00	Département DETR
Toiture mairie	7 440,00 11 160,00	Département DETR
Achat parcelles C921/C922 partie	80 000,00	Emprunt

\* Solde d'exécution :

Excédent d'investissement de l'exercice 2020 reporté, soit 243 682,96€